



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 2 du mois de Juillet 2017

**RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTERIEURE
CONTRE L'INCENDIE DE L' AISNE**

PREFECTURE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L' AISNE

Arrêté n° 2017-349 en date du 11 juillet 2017 portant approbation du
RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTERIEURE
CONTRE L'INCENDIE DE L' AISNE

Page 1273

PREFECTURE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L' AISNE

Arrêté n° 2017-349 en date du 11 juillet 2017 portant approbation du
RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTERIEURE
CONTRE L'INCENDIE DE L' AISNE

LE PRÉFET DE L' AISNE,
Chevalier de la Légion d' Honneur
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-32, L2225-1 à L2225-4, L5211-9-2 et les articles R2225-1 à R2225-10 ;

VU l' Arrêté en date du 15 décembre 2015 de Monsieur le Ministre de l' Intérieur fixant le référentiel national de défense extérieure contre l' incendie ;

VU l' avis du Conseil d' Administration du SDIS en date du 20 juin 2017 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d' Incendie et de Secours de l' Aisne.

ARRÊTE

Article 1. Le règlement départemental de défense extérieure contre l' incendie de l' Aisne, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Il a pour objet de fixer les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l' incendie, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il comprend 3 chapitres et 53 annexes.

Ses dispositions sont applicables pour toutes les communes du département de l' Aisne.

Article 2. Le règlement départemental de défense extérieure contre l' incendie de l' Aisne est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d' incendie et de secours de l' Aisne. Il pourra être consulté à la préfecture, dans les sous-préfectures et à la direction départementale du service d' incendie et de secours de l' Aisne ainsi que sur les sites internet de la préfecture et du service départemental d' incendie et de secours de l' Aisne

Il est notifié à tous les maires du département.

- Article 3.** Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne
- Article 4.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif d'AMIENS, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS CEDEX 1.
- Article 5.** Le Préfet de l'Aisne, le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aisne, le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de l'Aisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le Préfet de l'Aisne,
Signé : Nicolas BASSELIER

*Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de l'Aisne est consultable auprès du :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne
ou sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>)*